

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 octobre 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettres identiques datées du 18 octobre 2019, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Conformément au règlement intérieur de la Ligue des États arabes et en ma qualité de Représentant permanent de l'Iraq, État qui assure actuellement la présidence du Conseil de la Ligue au niveau ministériel, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 15 octobre 2019 adressée par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe) transmettant le texte de la Déclaration finale adoptée par le Conseil de la Ligue à l'issue de sa réunion consultative tenue au niveau ministériel à New York, le 23 septembre 2019 (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammed Hussein **Bahr Aluloom**



**Annexe aux lettres identiques datées du 18 octobre 2019
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 15 octobre 2019 adressée à la Mission
d'observation permanente de la Ligue des États arabes
à New York**

Conformément au règlement intérieur de la Ligue des États arabes et en ma qualité de Représentant permanent de l'Iraq, État qui assure actuellement la présidence du Conseil de la Ligue au niveau ministériel, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 15 octobre 2019 adressée par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte de la Déclaration finale adoptée par le Conseil de la Ligue à l'issue de sa réunion consultative tenue au niveau ministériel à New York, le 23 septembre 2019 (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Chef de la Mission d'observation à New York
(Signé) Maged Abdelfattah **Abdelaziz**

Pièce jointe

[Original : arabe]

**Déclaration finale adoptée à l'issue de la réunion consultative
du Conseil de la Ligue des États arabes tenue au niveau ministériel
à New York le 23 septembre 2019**

Le Conseil de la Ligue des États arabes, dont la présidence est assurée actuellement par l'Iraq, a tenu une réunion consultative au niveau ministériel le 23 septembre 2019 au Siège de l'ONU à New York, présidée par le Ministre iraquien des affaires étrangères, Mohamed Ali Alhakim, avec la participation des ministres arabes des affaires étrangères et du Secrétaire général de la Ligue, Ahmed Aboul Gheit.

Les ministres ont examiné les faits survenus dans la région arabe, qui ont fait l'objet de réunions et de consultations connexes à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, compte tenu des déclarations et résolutions adoptées au sommet ordinaire du Conseil de la Ligue, qui s'est tenu à Tunis, et de la session extraordinaire, qui s'est tenue à La Mecque, ainsi que des résolutions du Conseil de la Ligue tenu au sommet ministériel, adoptées à sa dernière réunion, qui s'est tenue le 10 septembre 2019 au Caire.

Ayant examiné les derniers faits survenus par rapport à la question de Palestine et entendu un exposé du Ministre palestinien des affaires étrangères, le Conseil de la Ligue des États arabes a réaffirmé qu'il importait d'appliquer ses résolutions et la déclaration ministérielle adoptée à l'issue de sa session extraordinaire, dans laquelle il avait insisté sur la nécessité de s'opposer, dans les instances internationales, aux déclarations illégales faites par le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, au sujet de l'annexion de parties de la Cisjordanie et des rives de la mer Morte, en cas de victoire aux élections. Le Conseil a souligné qu'il importait de redoubler d'efforts pour renouveler, par une vaste majorité, le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient au cours des trois prochaines années et de combler le déficit de financement de l'Office, qui est de 120 millions de dollars. Le Conseil a indiqué qu'il convenait de s'opposer aux projets d'implantations israéliennes à Jérusalem, notamment au vu de la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. À ce propos, le Conseil a demandé l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, y compris sa résolution 2334 (2016). Il a réaffirmé qu'il importait de mettre un terme à l'occupation par Israël des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, sur la base de la solution des deux États et des paramètres internationaux reconnus de longue date, au regard du droit international et de l'initiative de paix arabe. Le Conseil a souligné qu'il fallait mobiliser un appui international à l'Assemblée générale en faveur des résolutions sur la question de Palestine, en vue de la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

À la suite des attentats terroristes commis dans la région du Golfe arabe, notamment ceux qui ont visé l'Arabie saoudite, qui font peser une grave menace sur la paix régionale, le Conseil a condamné dans les termes les plus vigoureux les récentes attaques destructrices contre les installations pétrolières d'Abqaiq et de Khourais en Arabie saoudite, qui mettent gravement en péril la sécurité tant régionale que internationale et l'approvisionnement énergétique mondial. Le Conseil s'est déclaré solidaire de l'Arabe saoudite qui s'est dite prête à déjouer toute menace à sa sécurité et à sa stabilité et il soutient toutes les mesures qu'elle a prises pour renforcer sa sécurité et sa stabilité et repousser toute agression. Le Conseil a condamné les

attaques qui avaient visé des pétroliers et des navires de commerce dans le golfe Arabique et la mer d'Oman, y compris les attaques récentes contre deux pétroliers saoudiens, un pétrolier norvégien et un cargo émirien, perpétrées dans les eaux territoriales émiriennes le 12 mai 2019, et l'attaque contre deux pétroliers dans le golfe d'Oman le 13 juin 2019, disant que ces actes criminels menacent la sécurité et la sûreté du trafic maritime international dans les pays du golfe Arabique. Le Conseil a renouvelé l'appel qu'il avait lancé dans sa résolution 8412 du 10 septembre 2019, dans laquelle il avait demandé au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en garantissant la liberté et la sécurité de la navigation, en veillant à la sécurité et à la stabilité de la région et en s'érigeant contre toute activité ou tentative de menacer la sécurité de la navigation dans la région. À ce sujet, le Conseil a souligné qu'il importait que les liens de coopération entre les pays arabes et la République islamique d'Iran se fondent sur les principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États arabes, et que chacun s'abstienne de recourir à la menace ou l'emploi de la force, évite toute escalade et agisse collectivement pour désamorcer la crise dans le golfe Arabique.

Le Conseil a réaffirmé sa condamnation de l'ingérence iranienne dans les affaires intérieures des États arabes, énoncée dans sa résolution 8418, adoptée le 10 septembre 2019 à sa réunion tenue au niveau ministériel.

Compte tenu des préparatifs en vue de la tenue de la première conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, le Conseil s'est félicité de ce que la Jordanie ait été désignée pour assurer la présidence de la conférence, qui doit se tenir en novembre 2019, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Le Conseil a réaffirmé que l'élimination totale des armes nucléaires et la mise en place de mécanismes de vérification efficaces étaient essentielles pour garantir la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient et promouvoir la paix et la sécurité internationales, notant que la participation active des pays du Moyen-Orient était essentielle aux fins de la réalisation des aspirations des peuples de la région et du maintien de la paix et de la sécurité. À cet égard, le Conseil a exhorté tous les pays concernés, y compris les trois États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'Israël et l'Iran, à participer effectivement et de manière constructive à cette conférence, en application de la décision sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Il a également souligné l'importance pour la Ligue des États arabes de participer aux travaux de la conférence. Il a demandé au Secrétaire général de soumettre un rapport à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui intègre les conclusions de la première conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et il a demandé à la Conférence d'examen d'appuyer la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une telle zone et de souligner la responsabilité qui incombe aux États dépositaires et aux parties régionales de garantir le succès de la conférence sur la création d'une telle zone.

À la clôture de la réunion, le Conseil s'est félicité du projet d'ordre du jour de la réunion consultative entre le Conseil de sécurité et le Conseil de la Ligue réunis au niveau des représentants permanents et notamment de la question relative à la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue, qui avait été proposée par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, membre arabe du Conseil de sécurité, en coordination avec le Secrétariat de la Ligue. Le Conseil a également réaffirmé qu'il importait de resserrer la coopération entre la Ligue et le Conseil de sécurité, en application des décisions ministérielles pertinentes et de la déclaration publiée le 13 juin 2019 par le Président du Conseil durant la présidence

koweïtienne. Le Conseil a salué le Koweït pour les efforts qu'il a déployés lorsqu'il était membre du Conseil de sécurité et souhaité plein succès à la Tunisie qui sera membre du Conseil de sécurité pendant la période 2020-2021.
